

VILLE DE CARCASSONNE

N° 23200

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

ACCEPTATION DU DON D'UNE OEUVR^E DE RAYMOND SUDRE DESTINÉE AU MUSÉE DES BEAUX ARTS DE CARCASSONNE

Monsieur Richard MONEDERO a fait savoir qu'il souhaitait faire don au musée des beaux-arts d'une œuvre de Raymond SUDRE, représentant le sénateur de l'Aude Armand GAUTHIER.

Je décide d'accepter le don consenti sans condition ni charge, par Monsieur Richard MONEDERO à la ville de Carcassonne, de l'œuvre :

-Raymond SUDRE, *Buste d'Armand Gauthier, sénateur de l'Aude, 1929, sculpture*

-

L'œuvre sera déposée au musée des beaux-arts et inscrite dans l'inventaire du musée.

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir

Carcassonne, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20230711-11483-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2023

Affichage : 04/08/2023